



## Rentrée scolaire 2025-2026

### Info-Parents

\* Édition spéciale \*

Votre collaboration nous étant précieuse pour bien débuter l'année scolaire, voici déjà quelques informations qui vous seront utiles pour bien préparer la rentrée de votre enfant.

## Dates importantes

### 1. Vacances estivales

Veuillez noter que l'école sera fermée **du 12 juillet au 11 août inclusivement**.

### 2. Horaire de la rentrée

**\*\* ATTENTION - NOUVEL HORAIRE DES CLASSES \*\***

|                    | PRÉSCO                   | PRIMAIRE                                      |
|--------------------|--------------------------|---|
| ARRIVÉE DES ÉLÈVES | 7 h 55 à 8 h 05          | <b>8 h 05 à 8 h 15</b>                        |
| DÉBUT DES CLASSES  |                          | <b>8 h 05 8 h 15</b>                          |
| DINER              | <b>11 h 15 à 12 h 30</b> | 11 h 30 à 12 h 50<br><b>11 h 40 à 12 h 55</b> |
| FIN DES CLASSES    | 13 h 57 <b>14 h 07</b>   | 15 h 10 <b>15 h 20</b>                        |
| DÉPART DES AUTOBUS | Environ 15 h 25          | <b>Environ 15 h 35</b>                        |

La rentrée scolaire des élèves du **PRIMAIRE** est prévue pour les **28 et 29 août de 8 h 15 à 11 h 20 11h35**. La première journée complète sera le **mardi 2 septembre**, et se terminera à **15 h 20**.

Pour les élèves du **PRÉSCOLAIRE**, vous devez vous référer à l'horaire de la rentrée progressive personnalisé qui vous a été acheminé par courriel.

Si votre enfant est dans l'impossibilité de se présenter à l'école dès le 28 août, **vous devrez obligatoirement communiquer avec nous afin de conserver son inscription à l'école.**

### 3. Rencontres collectives des parents

La rencontre de parents des élèves de **classes d'accueil** aura lieu le :

**Le mercredi, 26 août à 13 h 30**

La rencontre de parents des élèves du **Préscolaire**, des **5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année (incluant le PEIA)**, et des **classes de langage** aura lieu :

**le jeudi, 4 septembre à 19 h 30**

La rencontre de parents des élèves de la **1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> année**, aura lieu :

**Le jeudi, 11 septembre à 19 h**

### 4. Conseil d'établissement / assemblée générale

La **formation d'un conseil d'établissement** se fera lors de l'**assemblée générale** des parents, laquelle aura lieu le **jeudi, 4 septembre 2024, à 18 h 30**. Plus de précisions sur le fonctionnement et le lieu de la rencontre vous seront acheminées à la rentrée. C'est lors de cette rencontre que nous vous présenterons les principales réalisations de l'année 2023-2024 et les nouveaux projets de 2024-2025. Ce sera aussi l'occasion d'élire les nouveaux membres du conseil d'établissement.

# Effets scolaires

## 5. Effets scolaires

Veuillez trouver à droite les listes des effets scolaires à procurer à votre/vos enfant(s) pour la rentrée. N'hésitez pas à utiliser le matériel usagé qui peut encore servir. **Les listes sont également disponibles sur le [site internet de l'école](#).**



Programme de collecte de fonds

# COLLe@moi

Pour sa prochaine **levée de fonds**, l'Hymne-au-Printemps est fière de s'associer avec l'entreprise **Colle à moi**;

En plus d'appuyer les parents dans leur organisation en offrant une gamme d'étiquettes et d'identifiants variées et d'usage multiple, **Colle à moi versera 15 %** de toutes les commandes à notre école.

C'est simple! Rendez-vous sur le site [Colle à moi](#), dans la section [Collecte de fonds /Supporter](#). Saisissez le nom **Hymne-au-Printemps** pour vous associer, et faites vos achats! Dans votre panier, ce sera indiqué « **Hymne-au-Printemps vous remercie!** »

*Fièrement conçu au Québec*

[PRÉSCO – 4 ans](#)

[PRÉSCO – 5 ans](#)

[1<sup>re</sup> année](#)

[2<sup>e</sup> année](#)

[3<sup>e</sup> année](#)

[4<sup>e</sup> année](#)

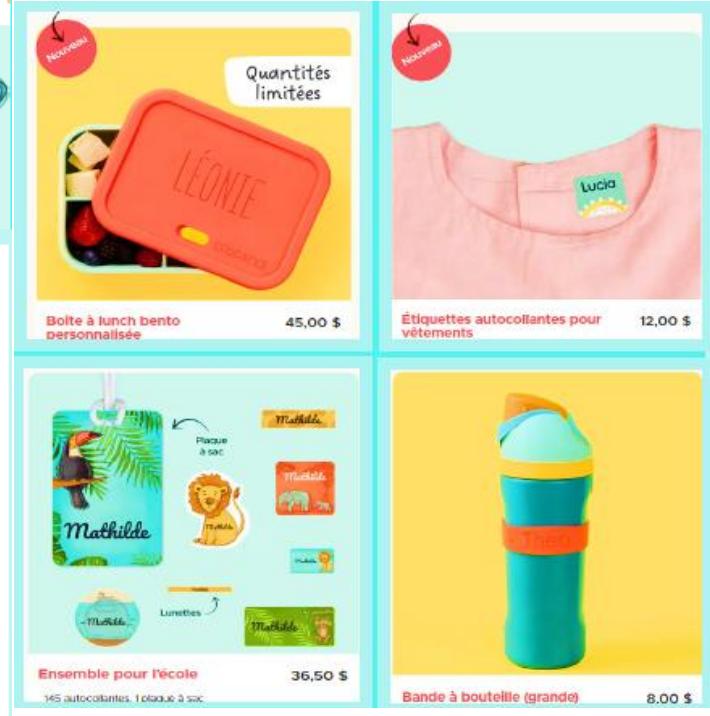
[5<sup>e</sup> année](#)

[6<sup>e</sup> année](#)

[PEIA](#)

[Classes d'accueil](#)

[Classes de langage](#)



# Service de garde et surveillance des dîneurs

## 6. Le service de garde

Pour inscrire votre enfant, il vous sera possible d'entrer en communication avec la responsable **dès le 13 août** en composant le **(514) 477-7009, option 2**.

### ATTENTION (Changements apportés)

Le tarif est de **9,50 \$ par jour** pour un enfant **régulier**, c.-à-d. présent à 2 périodes ou plus par jour de 1 à 5 jours par semaine. L'horaire de fréquentation (présence au SDG) de l'enfant doit être à des journées fixes et celles-ci ne sont pas interchangeables.

Vous pouvez aussi faire une demande de dépannage, **sporadique**, 24 heures avant l'utilisation pour vous assurer qu'une place est disponible. Les périodes d'utilisation occasionnelles et réservées doivent être annulées par le parent 24 heures avant celle-ci, **sans quoi elles seront facturées**.

Les tarifs sont les suivants;

**Prix mis à jour le 11-07-2027**

|   |          |
|---|----------|
| • Matin (entre 6 h 30 et 8 h 05).....               | 3,25 \$  |
| • Midi .....  | 1,35 \$  |
| • Après-midi (peu importe le nombre d'heures) ..... | 8,25 \$  |
| • Journée.....                                      | 12,80 \$ |
| • Journées pédagogiques .....                       | 16,20 \$ |

## 7. Surveillance des dîneurs – Tarifs 25-26

Les parents qui inscriront leur(s) enfant(s) pour la période du dîner à l'école seront facturés mensuellement jusqu'à concurrence d'un coût annuel de : **242 \$ pour 1 enfant**, de **327 \$ pour 2 enfants**, et de **362 \$ pour une famille de 3 enfants et plus (+)**. Les parents dont l'enfant dîne **occasionnellement** à l'école seront facturés 1,35 \$ par jour, par enfant, selon la politique en vigueur.

# Facturation

## 8. Matériel didactique

Le matériel didactique (cahiers d'élèves remis en début d'année par les enseignantes) vous sera facturé via le **Mosaïk – Portail parents** sous la pastille « **Finances** ».

Pour les **paiements par internet**, vous devrez vous assurer de sélectionner le bon compte du **Centre de services scolaire des Trois-Lacs** :

- **Effets scolaires** : compte commençant par **ES**;
- **Service de garde** : compte commençant par **SG**;
- **Taxes scolaires** : compte commençant par **Taxes**.

Pour un paiement sécuritaire, sans frais et disponible en tout temps, veuillez privilégier le **paiement par Internet**, via votre institution bancaire. Nous acceptons toutefois les chèques ou l'argent comptant, (**montant exact seulement**).

### IMPORTANT

Afin que le paiement du **matériel didactique** (effets scolaires) soit appliqué au bon compte, vous devez **obligatoirement faire un paiement séparé pour chaque enfant**, puisqu'un **numéro de compte** (numéro de référence) **distinct** est attribué à chacun d'eux. Des frais pourront être exigés pour toute correction de paiement.

# Transport scolaire

## 9. Le transport scolaire en bref

Vous trouverez [ici](#) l'information utile sur le transport scolaire

- ⇒ Les élèves du **préscolaire** qui résident à plus de **400 m**, les élèves du  **primaire** qui résident à plus de **1200 m** de leur école désignée ont droit au transport scolaire gratuitement.
- ⇒ **L'élève régulier au service de garde** (fréquentation à raison de 3, 4 ou 5 jours) **perd son droit au transport** pour la période de fréquentation (matin et/ou soir). **L'élève à temps partiel** (fréquentation de 2 jours et moins au service de garde) pourra conserver son droit au transport **à des journées fixes seulement**.
- ⇒ Les élèves du **préscolaire** prendront l'autobus à **15 h 25**, avec ceux du primaire. Un **adulte devra être présent à l'arrêt** pour récupérer l'enfant, sans quoi il sera ramené à l'école. Une décharge de responsabilité peut toutefois être complétée pour autoriser le débarquement avec la fratrie dans le Système de demandes en ligne.
- ⇒ Pour connaître le circuit de votre enfant (**à compter du 11 août**), vous devrez vous rendre dans la section « [Je cherche mon autobus](#)»; *inscrire votre code postal, la date de naissance de l'enfant, ainsi que le numéro de fiche qui se trouve sur l'entête du bulletin*, ou vous rendre sur le [Mosaïk-Portail Parents](#), section Dossier / Transport.
- ⇒ Vous avez **jusqu'au 20 août pour demander une modification de services** (retrait du service de garde, déménagement, etc.). Toute demande effectuée **après cette date** sera traitée **à compter de la 2<sup>e</sup> semaine de septembre**.
- ⇒ En cours d'année, tout changement apporté (statut, nouvelle adresse, etc.) nécessitera un délai de traitement de **5 jours ouvrables**.

⇒ Une place disponible peut être octroyée à condition qu'il y ait déjà un circuit et des places disponibles. Les demandes doivent dorénavant être **complétées en ligne**; celles-ci seront analysées à compter **du 15 septembre et ce, jusqu'au 15 novembre**. Entre-temps, le transport de votre enfant devient votre responsabilité. **La facturation sera déposée dans le Portail-Mosaïk Parent**.

## 10. Communiquer avec le du transport scolaire

Pour toutes questions ou demandes relativement au transport ou pour signaler une problématique, veuillez utiliser le nouveau [Service de demandes en ligne](#) pour le transport scolaire, et sélectionner le rectangle « [Organisation scolaire et transport](#) ».

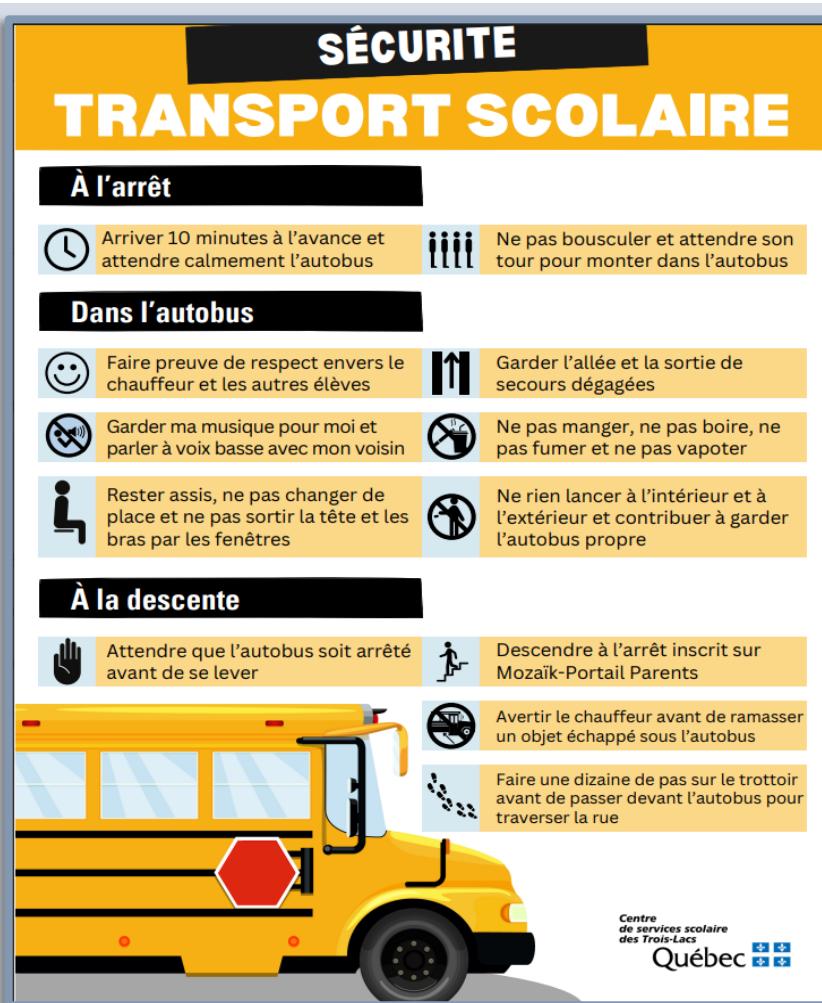
### Vous trouverez dans le [Système de demandes en ligne](#) :

- [Demandes de transport en place disponible](#)
- Rapporter un incident survenu dans le transport
- Décharge de responsabilités (élèves du préscolaire)
- Problèmes d'heures de passage
- Demande de changement d'arrêt de l'autobus
- Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'école
- Etc.

### Accès au transport scolaire - RAPPEL

Le transport scolaire est un **privilege** qui peut être **retiré** à votre enfant devant un comportement inadéquat ou qui ne respecte pas les règles de sécurité établies.

### [POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE](#)



## Service de traiteur

### 11. Nouveau service de traiteur

[Merenda Traiteur scolaire](#) fera son entrée à l'Hymne-au-Printemps ainsi que dans plusieurs autres écoles du

Centre de services scolaire des Trois-Lacs. Vous pouvez déjà consulter son [infolettre de présentation](#). Plus d'informations à venir.

## Divers

### 12. Classement 2025-2026

Il est inutile d'appeler pour connaître le nom de l'enseignante de votre enfant. Les enseignantes et l'équipe de direction ont passé de nombreuses heures au classement des élèves pour l'année prochaine et **aucune demande de parents pour le classement ne sera considérée**.

du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. Les accidents survenant aux élèves, occasionnant des dépenses ou un transport par ambulance, ne sont pas couverts par cette police. **Il est donc de la responsabilité des parents de se prévaloir d'une assurance-accident pour leur enfant.**

### 13. Assurances

Le Centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant sa responsabilité

### 14. Vous déménagez cet été ?

Si vous déménagez durant l'été, n'oubliez pas de nous en informer par courriel à [hymneauprintemps@csstl.gouv.qc.ca](mailto:hymneauprintemps@csstl.gouv.qc.ca).